



Notaire et vente sous mandat de protection

Par Estrella

Mon notaire a demandé une ordonnance au tribunal de digne pour une vente sous mandat de protection et pas de réponse.comment activer le greffier ???

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez tenter dans un premier temps de vous renseigner de façon informelle auprès du greffe. Si le tribunal reste muet pendant un temps anormalement long, il y a déni de justice. Un avocat saura quoi faire. Il faudra que vous justifiez avoir un intérêt à agir.